



Brécey, le 5 Avril 2002

Brécey Autrement - Association

16/05/2000 SP Avranches,

J.O 3/06/2000

Monsieur René A N D R E

Député - 1 bis rue Paul Primaux

50300 AVRANCHES

Monsieur le Député,

La M.A.P.A.D. de Brécey a procédé en janvier 2002, sans information préalable, sans préavis et sans justification véritable à une augmentation drastique de ses tarifs, immédiatement facturée à ses résidents.

Cette très sévère augmentation est présentée oralement par la Direction de la M.A.P.A.D. comme résultant pour l'essentiel des "mesures GUIGOU" ce qu'effectivement la circulaire (non circularisée) d'information rédigée par la M.A.P.A.D. laisse allusivement suggérer.

Cette présentation semble tendancieuse ... mais ce n'est pas certain. Nous nous permettons donc de vous saisir en tant que membre du Corps Législatif pour que vous puissiez, par l'analyse des textes votés récemment ou bien par l'interrogation de Madame la Ministre elle-même, nous faire savoir si les maisons de retraite sont effectivement contraintes de procéder à des augmentations drastiques par suite de la modification récente des textes concernant leur tarification.

Nous vous remercions par avance de vos informations et vous prions de croire, Monsieur le Député, à nos sentiments de haute considération.

Le Président

Bocage Avenir